

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 11**

**Présents : 8**

**Procurations : 0**

**Votants : 8**

L'an deux Mil Dix-Sept, le Sept Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 23/05/2017

**Présents :** Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Maurice AUGIER, Florence ROBLOT, Marie ALLANO, Marc ROUSTANT, Marie-Hélène GRASSET, Pascale GUILLET, Martine GHILINI.

**Absents :** Chloé DEVAUD, Jean-Pierre CARETTI, Eric POTRON

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Florence ROBLOT

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA  
CDC Beaume Drobie**

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLETC) qui s'est réunie le 6 mars 2017 afin d'évaluer les charges consécutives aux transferts de compétences des communes vers la Communauté de Communes, à savoir l'adhésion au SMAM et la mise en réseau des bibliothèques.

Madame le Maire expose les conclusions du rapport de la commission.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, approuve à la majorité les conclusions de la CLETC consignées dans son rapport du 06 mars 2017

Par : 2 Abstentions (Martine GHILINI, Marie-Hélène GRASSET),

1 Contre (Marc ROUSTANT)

5 Pour

**OBJET : TARIFS DU SERVICE DE L'EAU**

Madame le Maire rappelle aux élus la situation financière du budget annexe de l'Eau et Assainissement de la commune suite au vote du compte administratif qui est excédentaire.

Elle souligne que les projets envisagés et inscrits au budget prévisionnel feront l'objet de deux emprunts. Madame le maire propose cette année de ne pas augmenter les tarifs du service de l'eau et de fixer les modalités de suppression et de réinstallation des compteurs d'eau. Elle propose de s'aligner sur le prix d'un abonnement pour la pose et la dépose d'un compteur d'eau soit 104.36 euros ;

Propositions :

<b><u>Années</u></b>	<b><u>Abonnement</u></b>	<b><u>Consommation</u></b>	<b><u>Remplacement Compteur</u></b>
<b>2016</b>	104,36 euros	0,96 euros	95,55 euros
<b>2017</b>	104 euros	0,96 euros	104,00 euros

Quant aux modalités de suppression et de réinstallation de compteurs d'eau à la demande de l'abonné, les tarifs sont arrondis à 104 euros.

<u>Années</u>	<u>Suppression d'un compteur d'eau</u>	<u>Réinstallation d'un compteur d'eau</u>
<b>2016</b>	Forfait 104.36 euros	Forfait 104.36 euros
<b>2017</b>	Forfait 104 euros	Forfait 104 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve les propositions de Mme le Maire ci-dessus :

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : DENEIGEMENT VOIRIE CAMPAGNE HIVERNALE 2016/2017**

Madame le Maire présente au conseil municipal la nécessité de solliciter l'aide du département pour les frais de déneigement au cours de la campagne hivernale 2016/2017.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,  
Décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général qui subventionne ces frais.

**Objet : VALIDATION REGLEMENT DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils ont tous été destinataires du règlement de l'eau et de l'assainissement : elle donne lecture de ce règlement modifié conformément à une réunion de travail avec les élus.

Après discussions,  
les membres présents approuvent ce règlement à l'unanimité des membres présents.  
Ce dernier sera annexé à la présente.

REGELEMENT DU SERVICE DE L'EAU Joint au C.R. (6 Pages)

REGELEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Joint au C.R. (4 Pages)

**Objet : CONSULTATION RELATIVE A L'EVOLUTION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « Vallées de la Beaume et de la Drobie »**

Madame le Maire informe que le Préfet de l'Ardèche a lancé le 24 avril 2017 une consultation des communes et des EPCI sur le périmètre du site Natura 2000 FR8202007 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » (actuellement dénommé « Cévennes ardéchoises, partie rivières ») en application des dispositions prévues aux articles L.414-1 III et R.414-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Madame le Maire rappelle en effet que les principaux cours d'eau du bassin versant de la Beaume et de la Drobie sont classés en site Natura 2000 depuis 1999. Pour autant, en 2009, le Comité de Pilotage Natura 2000 et la structure animatrice (le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie) ont souhaité œuvrer en faveur d'une extension du périmètre initial de ce site afin de répondre à plusieurs enjeux et objectifs et en particuliers pouvoir agir en faveur de la conservation de la biodiversité sur les versants dans une logique de gestion par bassin versant (et non plus seulement du lit des cours d'eau) et de prise en compte de la richesses écologique d'habitats naturels et d'espèces patrimoniales présents sur ces versants (forêts, prairies, landes...), et favoriser des politiques publiques et des pratiques notamment agricoles en adéquation avec ces enjeux et pouvant bénéficier d'aides environnementales (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000...).

A l'issue de plusieurs études d'amélioration des connaissances sur la biodiversité en Beaume Drobie, une proposition de nouveau périmètre du site Natura 2000 a été présentée pour :

- Permettre la conservation de la biodiversité à l'échelle du bassin versant,
- Prendre en compte l'intégralité des milieux naturels prestigieux et promouvoir la conservation des habitats et des espèces les plus menacés (notamment pour mettre en œuvre des actions permettant de lutter contre la fermeture des landes et prairies, l'enrésinement des forêts de feuillus),
- Intégrer de nouvelles connaissances scientifiques et de nouveaux enjeux environnementaux acquis grâce aux études réalisées.

Ce projet de périmètre a été soumis à l'avis du COPIL en 2011 qui l'a validé à une très grande majorité.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur cette modification de périmètre.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Vu le dossier de consultation de Monsieur le Préfet de l'Ardèche,  
Vu les articles L.414-1 III et R.414-1 et suivants du Code de l'Environnement,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le nouveau périmètre Natura 2000 du site FR8202007 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » ainsi que les dispositions prévues dans le dossier de consultation de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Résultat Commission d'Appel d'Offres : MAISON MARIA**

L'offre de l'Architecte TAM TAM a été retenue.

### **Amicales des Sapeurs-Pompiers :**

Demande de financement pour l'opération d'un petit garçon de 18 mois né avec une microtie majeure de l'oreille gauche avec perte de l'audition.

Coût de l'opération 40 000 euros.

La commission du CCAS s'étant réunie a décidé de leur verser 150 euros.

### **Projet calade à LABOULE :**

A refaire pour l'année prochaine.

### **Trou d'eau « de l'éléphant » :**

Le département se proposerait de le racheter et envisage de sécuriser les accotements.

### **ADMR :**

L'ADMR recherche 3 jeunes pour une mission en service civique pour développer les liens sociaux et intergénérationnels.

### **Réunion pour les espaces sensibles :**

Une réunion est organisée par le département le MARDI 13 JUIN 2017 à 18 h 00 à LABOULE.

### **Assainissement :**

Visite de la station et Inauguration le Vendredi 30 Juin à 10 h 30.

### **CHAMBOULA : Festival le 23 septembre 2017 :**

Une réunion va être demandée avec la Mairie.

### **Commission Agricole :**

Réunion le Mercredi 28 Juin à 20 h 30.

### **FERME DU CHAMBON :**

Un courrier des propriétaires a été adressé en Mairie concernant les parcelles AK 523 & 524. Leur demande est de connaître le statut du chemin et d'acquérir le pont. Un Permis d'aménager doit être déposé en Mairie. La commission agricole a statué sur ces deux points, le chemin est un chemin rural quant à le privatiser il semblerait délicat de faire en ce sens. Mme le maire propose d'aller sur le site Dimanche 18 Juin 2017 à 10 h 00 afin de se prononcer sur ces différents souhaits.

Puis la séance est levée.